



PANORAMA DE PRESSE

03/06/2010

CGT

Sommaire

Syndicalisme (1 Document)

Le Nouvel Observateur - 03/06/2010 - [Comment Chérèque est devenu radical](#) (1537 mots)

Il y a sept ans, sur le dossier des retraites, il topait avec Fillon. Cette fois-ci, il pratique l'opposition frontale. Histoire d'une métamorphose

Actualité sociale (8 Documents)

L'Humanité - 03/06/2010 - [Intérim : le patronat tenu en échec](#) (378 mots)

C'est un sérieux revers que vient de subir le patronat de l'intérim. Chargé par le Medef de la négociation sur le portage salarial, le Prisme s'est retrouvé le 31 mai dernier avec zéro signature synd...

L'Humanité - 03/06/2010 - [Pas de pitié pour les salariés usés !](#) (579 mots)

A la suite du Medef, qui avait fait capoter des négociations en 2008, le gouvernement s'oppose à la revendication, de simple justice, d'un droit au départ anticipé pour les salariés ayant été astreints à des travaux pénibles. Selon le système envisagé, seuls les travailleurs déjà malades seraient éligibles.

L'Humanité - 03/06/2010 - [Que vous inspire la façon dont le gouvernement aborde la question de la pénibilité en](#) (427 mots)

Que vous inspire la façon dont le gouvernement aborde la question de la pénibilité en présentant sa réforme des retraites ? Fabien Gache. Le gouvernement aborde le problème sans remettre en cause les ...

L'Humanité - 03/06/2010 - [Large rassemblement pour sauver le fret ferroviaire](#) (628 mots)

A l'initiative de l'Association nationale des élus communistes et républicains (Anecr), 350 personnalités, dont trois anciens ministres, demandent dans un appel que soit revu d'urgence le plan fret de la SNCF.

L'Humanité - 03/06/2010 - [Le plan fret SNCF doit être revu d'urgence !](#) (489 mots)

Le nouveau plan fret de la SNCF, intitulé Schéma directeur pour un nouveau transport écologique de transport, n'a d'écologique que le titre. En effet, l'entreprise publique se fixe un objectif de ré...

L'Humanité - 03/06/2010 - [Parmi les signataires](#) (154 mots)

Bernard Thibault (CGT), Didier Le Reste (CGT cheminots) ; Bompard Jean-Pierre (CFDT) ; Marie-George Buffet (PCF), Pierre Laurent (PCF), Cécile Duflot (Verts), Jean-Luc Mélenchon (PG) ; Charles Fiterm...

Le Monde - 03/06/2010 - [Les députés UMP rejettent un volet du dialogue social dans les TPE](#) (257 mots)

Les députés de l'UMP ne veulent pas entendre parler d'une présence syndicale dans les très petites entreprises (TPE). Mardi 1er juin, lors de la réunion du groupe à l'Assemblée nationale, ils ont sig...

Le Nouvel Observateur - 03/06/2010 - [Ce qui vous attend](#) (2483 mots)

Notre système de retraite n'est pas adapté aux défis de l'avenir. Les réformes en cours auront des conséquences lourdes sur les moins de 59 ans. Tour d'horizon des certitudes et des interrogations

Protection sociale (5 Documents)

La Tribune - 03/06/2010 - [François Fillon promet de réformer le financement de la dépendance en 2011](#) (453 mots)

Le gouvernement réfléchit à la création d'une branche spécifique de la Sécu.

Les Echos - 03/06/2010 - [« Porter l'âge de la retraite à 63 ans serait déjà un effort considérable »](#) (1091 mots)

...

Les Echos - 03/06/2010 - [Le Medef plaide pour une hausse plus rapide de l'âge de départ](#) (490 mots)

Laurence Parisot demande au Conseil d'orientation des retraites de chiffrer l'impact du relèvement de l'âge légal d'un semestre par an, au lieu d'un trimestre. Une accélération que le gouvernement exclut à ce stade.

Challenges - 03/06/2010 - [De quoi amortir la réforme des retraites](#) (486 mots)

Pour faire passer le recul de l'âge de départ au-delà de 60 ans, Eric Woerth peut encore actionner quelques leviers.

Le Nouvel Observateur - 03/06/2010 - [Projet contre projet](#) (1134 mots)

La réforme des retraites tourne à la bataille rangée. Le gouvernement cherche surtout à briser le tabou des 60 ans, et les socialistes, à taper sur le capital. Une politisation qui sied mal à un dossier complexe

Syndicalisme

Jeudi 3 Juin 2010

Le congrès de la CFDT s'ouvre le 7 juin à Tours

Comment Chérèque est devenu radical

Il y a sept ans, sur le dossier des retraites, il topait avec Fillon. Cette fois-ci, il pratique l'opposition frontale. Histoire d'une métamorphose



A la manifestation du 1er mai 2010

Où va la CFDT? Que veut son numéro 1, François Chérèque? Voilà huit ans que ce digne héritier de la deuxième gauche tient les rênes de son organisation. Il a succédé à Nicole Notat. Celle-ci était droite dans ses bottes de réformiste. Le compromis social ne lui faisait pas peur. Elle maniait volontiers la provocation face à ses homologues syndicaux. Officiellement, rien n'a changé. A la CFDT, les leaders se succèdent, mais la culture de l'organisation demeure. Le discours, pourtant, s'est considérablement radicalisé. Bien avant l'épisode de la réforme des retraites, François Chérèque avait durci à la fois le ton et la ligne. Quand on l'écoute aujourd'hui, il semble bien plus proche de Martine Aubry que de DSK. Lorsqu'il a débattu la semaine dernière avec Laurent Fabius, à l'occasion d'une rencontre organisée à Paris par «le Nouvel Obs» et Terra Nova, il n'a rien trouvé à redire à la politique d'opposition frontale adoptée par le PS. Mais quelle est donc la cause de cette métamorphose?

En 2003, le tout nouveau secrétaire général de la CFDT avait provoqué le

scandale, à gauche, en approuvant une première réforme des retraites concoctée par François Fillon, alors ministre du Travail du gouvernement Raffarin. Dans cette affaire, François Chérèque ne s'était pas contenté de désorienter ses troupes. Il s'était aussi brouillé à mort avec Bernard Thibault. Que tout cela semble loin aujourd'hui! C'est au bras de son homologue de la CGT que François Chérèque défile désormais contre les projets d'Eric Woerth qui entend, sous la houlette de Nicolas Sarkozy, mettre à bas l'un des principaux acquis des années Mitterrand: la retraite à 60 ans. Dans la foulée de la loi Fillon, son organisation avait perdu quelques dizaines de milliers d'adhérents. Le congrès de la CFDT qui s'ouvre le 7 juin à Tours devrait être, sauf surprise, celui de son dernier mandat. Tout cela ne l'incite guère aux compromis. Mais pour François Chérèque, la tactique et la prudence n'expliquent en rien l'actuelle raideur de son organisation face au gouvernement. Le vrai changement est ailleurs. « *La crise n'a jamais été aussi forte et les inégalités aussi grandes*, explique-t-il. *Notre conception du compromis social ne peut donc être la même. La deuxième gauche s'est toujours battue contre les inégalités. En 2003, nous avons réussi à les réduire. Aujourd'hui, il n'y a pas de compromis possible. C'est le monde qui s'est radicalisé. Pas nous.* »

A l'Élysée, ce raisonnement ne semble guère avoir été compris. Raymond Soubie, le conseiller social du chef de l'Etat, continue, comme si de rien n'était, à vouloir séduire le patron de la CFDT. Récemment, il a même ressorti l'éternel dossier de la pénibilité qui avait déjà servi d'appât

lors de la réforme de 2003. « *Ils n'y arriveront pas*, affirme Chérèque. *Nous sommes en désaccord profond sur l'objectif de la réforme. Pour eux, il est uniquement financier.* » Et puis surtout, ce syndicaliste est un homme franc et direct qui n'apprécie guère les méthodes de Nicolas Sarkozy. Le président, depuis son élection, a passé son temps à vouloir construire « *des deals* » avec la CGT, son organisation syndicale préférée. Cela s'est vu, notamment à EDF Déjà, en 2004, lorsque Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Industrie, a décidé d'ouvrir le capital de l'entreprise publique, la CGT s'est contentée de grogner. Plus récemment, quand Henri Proglio a été nommé à la tête de l'entreprise, en conservant la présidence du conseil d'administration de Veolia - et son salaire! - la CGT est restée muette. Ces petits arrangements ont eu le don d'ulcérer la CFDT.

Le coup du CPE

Et puis est venu le temps des rumeurs sur l'esprit de responsabilité de Thibault comparé au caractère falot de Chérèque. Ce dernier n'est pas prêt d'oublier toutes ces humiliations élyséennes. D'autant qu'il n'a jamais supporté le côté bling-bling de Nicolas Sarkozy, ni son vocabulaire cru et vulgaire. Les deux hommes se battent froid depuis la publication, à l'automne 2008, d'un livre (1) dans lequel le leader de la CFDT racontait comment le président avait osé, quelques semaines après le scandale financier de l'UIMM (2), promettre une amnistie aux centrales censées avoir bénéficié des largesses de la plus puissante fédération du Medef. « *Inadmissible!* C'était une conversation privée », avait alors commenté Nicolas Sarkozy.

Aujourd'hui, les rapports entre le président et le secrétaire général sont à peine plus aimables. «*Chérèque, sur les retraites, est quand même le moins chiant de toute la bande* », reconnaît d'un air pincé un proche de Sarkozy.

Est-ce d'ailleurs si sûr? L'objectif de François Chérèque, dans cette affaire, n'est pas de faire reculer le gouvernement. Il est de le pousser à la capitulation. A la CFDT, on entend rejouer le coup du CPE, ce «*contrat première embauche* » destiné aux jeunes, concocté par Dominique de Villepin début 2006. Après trois mois de manifestations régulières, nourries et unitaires, l'ensemble des organisations syndicales avait alors fait plier le Premier ministre de Jacques Chirac. On n'en est pas encore là avec les retraites. Les manifestations du 27 mai n'ont pas été l'échec annoncé par le pouvoir. Mais elles n'avaient rien d'un raz de marée. A l'Elysée, on pense avoir emporté la première manche, face à une opinion résignée. Mais les sondages montrent qu'une grande majorité de salariés restent attachés à la retraite à 60 ans. C'est ce qui fait croire à François Chérèque que la partie ne fait que commencer. «*Nous n'avons pas épuisé toutes nos armes* », dit-il. Le vrai rendez-vous, selon lui, aura lieu à la rentrée, lors de la

discussion du projet de loi au Parlement.

Convergences

Cette référence au CPE a, pour Chérèque, une autre dimension. C'est à l'occasion de cette bataille que ses relations avec Bernard Thibault ont commencé à se réchauffer. Ensemble, ils avaient prouvé qu'ils pouvaient défier le gouvernement. Le pacte entre les deux hommes sera scellé deux ans plus tard quand ils seront seuls à signer, avec le patronat, «*une position commune* » sur la réforme de la représentativité syndicale qui révolutionne les règles régissant le jeu social depuis un demi-siècle. Au fond, François Chérèque en veut beaucoup plus à Nicolas Sarkozy d'avoir proposé la botte à Bernard Thibault qu'à ce dernier de s'être laissé séduire par ces avances. «*Avec la CGT, ça va durer, avec des hauts et des bas*, explique-t-il. *Nous nous respectons, nous sommes attentifs l'un à l'autre. Nous sommes responsables de l'équilibre social de notre pays.* » Du côté des proches de Thibault, le discours n'est guère différent: «*La CFDT s'est clairement positionnée derrière ceux qui mobilisent, contrairement à FO qui est totalement à côté du processus. Nos convergences sont bonnes pour le syndicalisme. Certes,*

la CFDT se veut toujours l'héritière de la deuxième gauche. Mais nous aussi nous traînons nos vieux rhumatismes! » Les deux organisations ont d'ailleurs porté à bout de bras, l'an passé, le G8 syndical (3), mettant ainsi dans la rue plusieurs millions de salariés contre la politique économique du gouvernement. Depuis, le cartel s'est délité avec, notamment, le départ de Jean-Claude Mailly, le patron de FO. Mais François Chérèque et Bernard Thibault ont su maintenir, coûte que coûte, les liens entre les leaders de cette intersyndicale d'un nouveau genre.

A Tours, comme c'est l'usage, Bernard Thibault assistera aux débats du congrès des cédétistes, le jeudi 7 juin. Ce jour-là, les militants discuteront des retraites. A la tribune, assis à côté de François Chérèque, le secrétaire général de la CGT pourra observer une organisation désormais apaisée mais dont les responsables ont rarement été aussi hostiles à un gouvernement et à tous ses projets. Sans doute, les deux leaders syndicaux auront-ils en commun une pensée pour le chemin parcouru depuis 2003. Sept ans déjà!

MARTINE GILSON

(1) «*Si on me cherche* », entretien avec Carole Barjon, Albin Michel.

(2) *Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie*.

(3) *CGT, CFDT, FO, Unsa, FSU, SUD, CFTC, CFE-CGC*.

Actualité sociale

Jeudi 3 Juin 2010

Social-Eco

Intérim : le patronat tenu en échec

C'est un sérieux revers que vient de subir le patronat de l'intérim. Chargé par le Medef de la négociation sur le portage salarial, le Prisme s'est retrouvé le 31 mai dernier avec zéro signature syndicale apposée sur le texte négocié depuis plus d'un an. Dès le 1er juin, quatre organisations syndicales lui proposaient un nouveau projet d'accord, à ratifier d'ici au 10 juin. Une première ! « Cette initiative permet de renverser la logique de négociation, explique Jean-François Bolzinger pour la CGT. D'habitude, on négocie sur un texte patronal. Là, le patronat doit se positionner sur un texte syndical. » Les entreprises d'intérim avaient misé sur cette négociation pour obtenir la création d'un nouveau

contrat de travail (d'abord un contrat commercial, puis une sorte de contrat de mission) et organiser la porosité entre l'intérim et le portage salarial. Le portage salarial concerne entre 30 000 et 50 000 salariés, tous des cadres, bénéficiant d'une longue expérience professionnelle et souhaitant vendre leur expertise à des entreprises, qui deviennent leurs clients. Un troisième interlocuteur intervient dans ce système : les sociétés de portage, en général des PME, qui gèrent la partie administrative (Urssaf, salaire, etc.). Les syndicats n'ont pas demandé la création de ce statut, à mi-chemin entre le travail indépendant et le salariat. Mais la question s'est posée pour eux de négocier un certain

nombre de bornes permettant de l'encadrer. Au fil de la négociation, ils ont obtenu que le portage reste réservé aux cadres, qu'il soit bien rémunéré (au moins 2 800 euros par mois) et qu'il s'opère avec un CDD classique. Mais, dans la version finale du texte, le Prisme a maintenu le principe lui permettant de réaliser du portage au sein de ses agences. Ce qui a amené les cinq syndicats à refuser de le signer et quatre d'entre eux à en rédiger un nouveau.

Le patronat est aujourd'hui contraint de se positionner sur un texte syndical.

Paule Masson

Jeudi 3 Juin 2010

Cuisine

Pas de pitié pour les salariés usés !

A la suite du Medef, qui avait fait capoter des négociations en 2008, le gouvernement s'oppose à la revendication, de simple justice, d'un droit au départ anticipé pour les salariés ayant été astreints à des travaux pénibles. Selon le système envisagé, seuls les travailleurs déjà malades seraient éligibles.

C'est l'une des injustices les plus insupportables : le travail contribue à priver les ouvriers de plusieurs années de vie de retraite. Leur espérance de vie est inférieure de 6,5 ans à celle des cadres. L'écart est encore plus grand si l'on prend en compte l'espérance de vie en bonne santé : à l'âge de trente-cinq ans, les ouvriers ont en moyenne vingt-quatre ans à vivre sans incapacité, contre trente-quatre ans pour les cadres. Même s'il n'est pas seul en cause, personne n'ose nier la lourde responsabilité du travail, de ses pénibilités multiples, aux effets à court mais aussi à long terme. En 2003, cherchant à se montrer équitable au moment où il imposait un allongement de la durée de cotisation, le gouvernement Raffarin avait demandé aux partenaires sociaux de négocier des modalités de prise en compte de la pénibilité pour la retraite. Sans résultat, le Medef ayant fait capoter les pourparlers en 2008. La patate chaude retombe maintenant dans les mains du politique.

Formellement, l'équipe Sarkozy-Fillon affirme vouloir traiter le sujet dans la réforme en gestation. Dans

les faits, c'est, à ce jour, une nouvelle lourde désillusion qui se profile pour les nombreux salariés concernés. Non seulement ils devraient subir le report de l'âge et l'allongement de la durée de cotisation annoncés, travailler plus longtemps, donc, même si, pour eux, c'est plus dur, et si cela a des effets potentiellement graves pour leur santé, mais ils ne pourraient compter sur un véritable droit à compensation des dommages entraînés par la pénibilité. Pas question de « recréer de nouveaux régimes spéciaux », se justifie le ministre du Travail, non sans mépris pour des hommes et des femmes qui n'attendent pas un quelconque privilège mais la réparation d'une injustice. éric Woerth rejette toute idée de droit collectif, et envisage un système « individualisé ». En pratique, les salariés concernés devraient passer devant une commission médicale, chargée de vérifier si leur état de santé est atteint. Autrement dit, et alors que beaucoup de pathologies professionnelles se déclarent après la retraite, « il faudra être déjà malade pour envisager de rentrer dans un

dispositif chargé de la retraite à la CGT.

Un dispositif très incertain

Un dispositif, de surcroît, très incertain : le ministre n'évoque pas explicitement un droit à départ anticipé, et il est à craindre que, obsédé par l'objectif d'augmenter le taux d'emploi des seniors, il privilégie des mesures pour maintenir à tout prix les salariés usés au travail. Quitte à les reclasser ou les orienter vers le tutorat. Comme en 2008 face au Medef, premier à avoir avancé l'idée, l'ensemble des syndicats ont rejeté le principe de l'examen médical. Pour conquérir « l'équité devant la retraite en pleine santé », la CGT défend la proposition d'un droit à cessation anticipée d'activité, en fonction de la durée d'exposition à des travaux pénibles. Ce droit serait financé par une cotisation des entreprises, mutualisée, et modulable selon leurs efforts de prévention, l'essentiel étant bien de viser la réduction à la source des causes de la pénibilité.

Yves Housson

Jeudi 3 Juin 2010

Cuisine

Que vous inspire la façon dont le gouvernement aborde la question de la pénibilité en

Que vous inspire la façon dont le gouvernement aborde la question de la pénibilité en présentant sa réforme des retraites ?

Fabien Gache. Le gouvernement aborde le problème sans remettre en cause les conditions et l'organisation du travail. Tout est renvoyé à un problème individuel alors que, en réalité, le processus organisationnel du travail génère des risques qui touchent toutes les catégories de personnels. Chez Renault, les statistiques officielles notent une augmentation importante des maladies professionnelles alors qu'il y a eu un rajeunissement des effectifs depuis la fin des années 90. Dans les secteurs de fabrication, les usines de montage et de mécanique, le taux d'absentéisme augmente. Les salariés de production, au-delà des 50 ans, disent avoir de très grandes

difficultés pour tenir la cadence. Et il n'y a plus la place pour des postes dits « adaptés ». Les ouvriers sont directement touchés par la pénibilité qui nécessiterait, en termes de réparation, de les faire partir à 55 ans.

Et vous ne parlez là que de la pénibilité physique

Fabien Gache. Oui, et ce n'est qu'un aspect des choses. La pénibilité psychologique est supportée par les ouvriers, mais aussi les techniciens ou les cadres. L'affaire des suicides de Guyancourt a révélé la réalité du problème. Plus du tiers des cadres sont en situation de surtravail, où les risques psychosociaux sont très importants et sont la résultante de stratégies d'entreprise et de ce qu'elles traduisent pour les conditions de travail. Il faut donc obtenir réparation, en permettant de quitter

plus tôt le travail. La problématique ne peut être individuelle. Si l'un part plus tôt parce qu'il n'a pas résisté à la pénibilité, dans quel état finira l'autre ? Aujourd'hui, on est à un virage. La direction de Renault annonce qu'il n'y aura plus de départs anticipés. Les salariés voient qu'il faudra rester jusqu'à plus de 60 ans, ils se demandent comment ils vont tenir. Le travail est insoutenable. La marmite déborde.

« Le travail est insoutenable »

Pour Fabien Gache, délégué central CGT de Renault, la pénibilité du travail résulte de stratégies d'entreprise et ne doit pas être pensée de manière individuelle.

Entretien réalisé par Olivier Mayer

Jeudi 3 Juin 2010

Social-Eco

Large rassemblement pour sauver le fret ferroviaire

A l'initiative de l'Association nationale des élus communistes et républicains (Anecr), 350 personnalités, dont trois anciens ministres, demandent dans un appel que soit revu d'urgence le plan fret de la SNCF.

Des anciens ministres des Transports, des premiers responsables de partis de gauche, des parlementaires communistes, d'Europe écologie, des radicaux de gauche ou socialistes, des dizaines de maires, de conseillers régionaux ou généraux, des syndicalistes CGT, CFDT, Unsa, et des responsables d'ONG de défense de l'environnement (voir ci-contre) Au total, 350 personnalités aux engagements divers et aux convictions plurielles exigent dans un appel que « le plan fret SNCF soit revu d'urgence » (voir l'intégralité du texte dans nos pages Tribunes).

LA STRATÉGIE de casse de la sncf

Cette « initiative inédite » de l'Association nationale des élus communistes et républicains (Anecr) a été dévoilée, lors d'une conférence de presse (1), hier après-midi à Villeneuve-Saint-Georges, dans le Val-de-Marne. Un lieu en rien choisi par hasard car, comme l'explique Sylvie Altman, la maire PCF de la ville, « le triage de Villeneuve-Saint-Georges, qui fut le plus grand d'Europe, est aujourd'hui menacé de fermeture » par les restructurations en cours dans l'entreprise publique. Abandon du fret dit du « wagon isolé », fermeture définitive d'infrastructures, comme le triage de Villeneuve-Saint-Georges, qui

compliqueront, à l'avenir, toute relance du ferroviaire, « la politique poursuivie par la SNCF, sous la tutelle du gouvernement, va provoquer des dégâts considérables sur le plan économique, social et environnemental. C'est un renoncement au report modal de la route vers le rail », constate Pierre Mathieu, vice-président de région et cheville ouvrière au sein de l'Anecr de l'appel. L'élu de Champagne-Ardenne précise la démarche : « Nous avons décidé de relayer la déclaration du 19 mars dernier commune à plusieurs syndicats et associations de défense de l'environnement. » Cet appel est donc « une initiative large et rassembleuse », se félicite André Chassaing, député et président de l'Anecr qui voit là « un gage d'efficacité pour faire bouger les lignes » d'une politique qu'il juge « contraire aux grands principes du Grenelle de l'environnement ».

Un constat que partage le secrétaire général de la CGT cheminot, Didier Le Reste. Le syndicaliste, « heureux que les élus s'emparent de cette question », rappelle la lente descente aux enfers de Fret SNCF. Comment « les logiques de rentabilité financière ont dégradé les comptes de l'activité et réduit de manière drastique l'emploi cheminot (2

600 postes en moins dans le budget 2010) » depuis 2003. Pour « la direction de la SNCF, l'avenir du rail c'est la route », explique-t-il, rappelant aussi les dégâts de l'ouverture à la concurrence et la responsabilité des politiques européennes en la matière.

Dans ce contexte, l'appel initié par l'Anecr est un outil à « la disposition des citoyens » pour stopper « cette stratégie de casse, cette entreprise de destruction » du fret ferroviaire. C'est aussi « un texte qui refuse le statut quo », comme l'explique Daniel Geneste, secrétaire général de l'union interfédérale des transports CGT. Et le syndicaliste de plaider pour que Fret SNCF réinvestisse dans le wagon isolé, qui représente 50 % des besoins de transport de marchandises en Europe. Pendant la conférence de presse, on apprenait de nouvelles signatures, dont celle des parlementaires communistes Alain Bocquet et Marie-France Beaufils, et du socialiste Gilles Pargneaux.

(1) étaient présents : Jean-Marc Paris, secrétaire général de l'Anecr, Isabelle Pasquier, sénatrice PCF, Marc Thiberville, conseiller général PCF de Villeneuve-Saint-Georges, et Dominique Adenot, maire de Champigny-sur-Marne.

Pierre-Henri Lab

Jeudi 3 Juin 2010

Tribune Idées

Le plan fret SNCF doit être revu d'urgence !

Le nouveau plan fret de la SNCF, intitulé Schéma directeur pour un nouveau transport écologique de transport, n'a d'écologique que le titre. En effet, l'entreprise publique se fixe un objectif de réduction des trafics, abandonne la desserte de plusieurs territoires, se sépare de moyens humains et matériels (locomotives, wagons, installations). Ce n'est pas un objectif de croissance de la part modale ferroviaire qui est mis en œuvre, contrairement aux engagements du Grenelle, mais de pertes de parts de marché. Et cela va s'accroître avec l'abandon programmé de 60 % de l'activité wagon isolé par la SNCF. Cette stratégie, qui découle de la mise en application de la feuille de route gouvernementale, est absurde. Elle est un contresens absolu à ce qu'il convient de mettre en œuvre pour relever le défi de la lutte contre le changement climatique et pour un réel aménagement du territoire. L'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020 dans le secteur des transports n'est pas négociable. Ensemble, les fédérations CGT et

Unsa des cheminots, la FGTE-CFDT et l'IUT-CGT, la FNAUT, le Réseau action climat, France nature environnement, Agir pour l'environnement, WWF, les Amis de la Terre, le Comité de liaison énergies renouvelables réclament : le respect des objectifs de réduction de gaz à effet de serre du secteur des transports, inscrits dans la loi Grenelle ; un moratoire immédiat sur la partie wagon isolé du plan fret SNCF-gouvernement ; la transparence et un débat public objectif, notamment sur les conséquences en termes d'émissions de GES, la mise à disposition et l'approfondissement des études carbone ; la préservation des installations ferroviaires en situation de réutilisation, afin d'être capable de disposer d'alternative à la route en réponse aux changements de comportement demandés aux chargeurs ; l'examen d'organisations nouvelles de la production SNCF en proximité, spécialement adaptées et en coopération avec les opérateurs

nouveaux pour, ensemble, donner de la pertinence économique aux convois.

Ensemble, ils appellent à un véritable débat associant élus et citoyens, professionnels et utilisateurs du rail, militants salariés et associatifs.

De nombreux élus progressistes de diverses sensibilités, communistes (sous l'impulsion de leur association : l'ANECR), socialistes, Verts, Europe écologie, divers gauche, sans étiquette, font leur cet appel et le relayent.

Ils appellent ensemble les élus progressistes et les citoyens attachés à la construction d'un avenir durable à se mobiliser et à déployer sur tous les territoires des initiatives favorisant le rassemblement du plus grand nombre sur les objectifs énoncés ci-dessus.

Signatures à retourner à :

ANECR « Appel fret » 10, rue Parmentier 93189 Montreuil CEDEX ; anecr@elunet.org

Appel.

les engagements du Grenelle abandonnés

Jeudi 3 Juin 2010

Social-Eco

Parmi les signataires

Bernard Thibault (CGT), Didier Le Reste (CGT cheminots) ; Bompard Jean-Pierre (CFDT) ; Marie-George Buffet (PCF), Pierre Laurent (PCF), Cécile Duflot (Verts), Jean-Luc Mélenchon (PG) ; Charles Fiterman, Paul Quilès et Jean-Claude Gayssot (anciens ministres des Transports) ; Partick Le Hyaric, Jean-Paul Besset, Catherine Greze et Marie-Christine Viergat (députés européens) ; Marie-

Hélène Amiable, Jean-Jacques Candelier, Marc Dolez, André Gérin, Pierre Gosnat, Maxime Gremetz, André Chassaigne, Martine Billard, Noël Mamère et Daniel Paul (députés) ; Annie David, Michèle Demessine, Jean Dessessard et Thierry Foucaud (sénateurs) ; Jean-Michel Bodin, Pierre Mathieu, Patrick Hatzig, Charles Marziani, Daniel Beurdeley, Luc Bourdige et

Alain Fousseret (conseillers régionaux et vice-présidents aux transports) ; Jean-Paul Dufregne et Christian Favier (présidents de conseil général) ; Stephen Kersckhove (Agir pour l'environnement) ; François Cosserat (MNLE)

Tous droits réservés : L'Humanité

E697A3168280480D553D1C30870D216B83910318C0D8002FB62ACF2

Diff. 55 629 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Le Monde

Jeudi 3 Juin 2010

Politique

Social

Les députés UMP rejettent un volet du dialogue social dans les TPE

Les députés de l'UMP ne veulent pas entendre parler d'une présence syndicale dans les très petites entreprises (TPE). Mardi 1er juin, lors de la réunion du groupe à l'Assemblée nationale, ils ont signifié au premier ministre, François Fillon, qu'ils n'acceptaient pas l'article du projet de loi sur la démocratie sociale qui doit être examiné le 8 juin au Sénat prévoyant la création, au niveau régional, de commissions paritaires pour les TPE. " Cette

création pose un véritable problème, a indiqué le président du groupe UMP, Jean-François Copé. *Cela pourrait donner le sentiment qu'est introduite une présence syndicale dans les toutes petites entreprises.* " " *Nous, la majorité, on ne se voit pas favoriser les syndicats dans les TPE* " , avait défendu Louis Giscard d'Estaing (Puy-de-Dôme), lors de la réunion hebdomadaire en présence du premier ministre. Ce dernier a eu beau plaider pour l' " *équilibre* " du texte, qui tient compte de la lettre

commune adressée par l'UPA, la CFDT, la CGT, la CFTC et la CFE-CGC, rien n'y a fait. Le secrétaire général de la CFDT, François Chérèque, accusant les députés de l'UMP de vouloir " *vider la loi de son contenu* " , dénonce " *une vision archaïque du syndicalisme* " .

Patrick Roger

Tous droits réservés : Le Monde
749043BB8340500325C213D01A0DD1868DA1FB17006F0EC1625F4AA

Diff. 367 153 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 3 Juin 2010

Dix questions pour une réforme

Ce qui vous attend

Notre système de retraite n'est pas adapté aux défis de l'avenir. Les réformes en cours auront des conséquences lourdes sur les moins de 59 ans. Tour d'horizon des certitudes et des interrogations

Gouvernement, opposition, syndicats, patronat... Ils sont au moins d'accord sur une chose: une nouvelle réforme est inévitable. Parce que la France procrée moins et vieillit. L'espérance de vie pour les hommes augmente d'un an tous les trois ans (77,8 ans en 2009) et atteint 84,5 ans pour les femmes. Il y avait trois actifs pour un retraité en 1975. Le chiffre est tombé à 1,8 aujourd'hui et ne dépassera pas 1,2 en 2050. Chaque année, 800 000 personnes rendent leur tablier, un bon tiers de plus qu'il y a dix ans.

Les régimes de retraite n'arrivent plus à suivre: le déficit de l'assurance vieillesse des salariés du privé (Cnav) atteint 10,7 milliards d'euros. Et les prévisions sont angoissantes. Selon les estimations du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), le «trou» oscillerait entre 70 et 100 milliards d'euros en 2050. « Une remise à plat était évidemment nécessaire, analyse Thomas Piketty professeur à l'Ecole d'Economie de Paris. Pas seulement en raison des problèmes démographiques et de financement. Le système français est d'une complexité incroyable. C'est un empilement de régimes et de modes de calcul anxigènes et sans aucune visibilité. Chaque retraité touche en moyenne 2,3 pensions différentes. » Difficile de s'y retrouver entre les 38 régimes, les centaines de caisses, le modèle par annuités du régime général, qui sert la retraite de base, et celui par points des retraites complémentaires du privé (Arrco, Agirc...). Après les mesures Balladur en 1993, Fillon en 2003 et le toilettage des régimes spéciaux en 2008, c'est la quatrième réforme en moins de vingt ans, mais elle ne va pas clarifier le système.



1. SUR QUELS PARAMETRES PEUT-ON AGIR?

Quand un déficit se creuse, il faut réduire les dépenses et augmenter les recettes. Plusieurs solutions: repousser l'âge légal de départ fixé à 60 ans comme le gouvernement l'envisage, augmenter le nombre d'années de cotisation nécessaires pour toucher une retraite à taux plein (41 ans en 2012), ou baisser le montant des pensions. On peut aussi ne chercher à agir que sur les recettes, en augmentant les cotisations patronales et/ou salariales, en introduisant une dose de capitalisation, ou en affectant de nouvelles recettes fiscales - piste étudiée par le gouvernement. D'après les estimations du COR, repousser l'âge de la retraite à 63 ans ne permettrait de combler que la moitié du déficit du régime de base du privé en 2020 et en 2030. Reste à trouver la moitié restante. Une « brouille » à 30 milliards d'euros.



2. VA-T-ON REPOUSSER L'AGE LEGAL?

Aujourd'hui fixé à 60 ans pour le régime général, l'âge légal pourrait être porté, à l'horizon 2018, à 62 ans, voire 63 en 2022, au rythme d'une augmentation d'un trimestre par an dès 2011. C'est la mesure la plus rentable à court terme: les caisses vieillesse décalent le versement des pensions tout en récupérant des trimestres de cotisation supplémentaires. Cette mesure commencerait à s'appliquer très vite puisque les premiers concernés ont 59 ans cette année. L'impact de la réforme est très variable selon les générations et les catégories sociales. Pour les plus jeunes, cela ne changera pas grand-chose: il y a déjà belle lurette que la retraite à 60 ans tient du mirage. Avec les difficultés d'entrée sur le marché du travail (23 ans en moyenne en CDD, 28 ans en CDI) et l'allongement de la durée des études, peu s'imaginent capables de réunir à 60 ans les 41 années de cotisation nécessaires.

Le scénario est tout autre en revanche pour leurs aînés. Souvenons-nous qu'au début des années 1950 une moitié des élèves arrêtaient leurs études à 14 ans (la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans date seulement de 1959). Du coup, les générations 50-60 ans seront pour une bonne part bardées de trimestres

de cotisation en trop lorsque arrivera la retraite. C'est le cas notamment des ouvriers et employés, dont le travail est aussi généralement le plus pénible et l'espérance de vie la plus courte. D'où une certaine injustice à leur demander de patienter encore davantage. Pire, ajoute l'économiste Thomas Piketty, « *ce sont les mêmes qui, touchés par les restructurations, sont le plus souvent au chômage à l'approche de la retraite* ». Aujourd'hui, près de 40% des gens qui font valoir leurs droits ne travaillent déjà plus. Voilà pourquoi PS et syndicats s'opposent mordicus au report de l'âge légal, lui préférant des mesures incitatives pour conserver les gens au travail. Ils sont convaincus que le traitement spécifique pour les carrières longues et les chômeurs en fin de droits promis par Eric Woerth ne réglera pas ces injustices.

D'autant qu'avec l'âge légal recule mécaniquement l'âge dit « taux plein », aujourd'hui fixé à 65 ans. Cet âge du « taux plein » - auquel toute personne peut liquider sa retraite sans pénalité, même si elle n'a pas réuni tous les trimestres de cotisation nécessaires pourrait ainsi être repoussé à ... 67 ou 68 ans. Cela pénaliserait surtout les personnes ayant eu des carrières courtes ou hachées (femmes, travailleurs précaires...)



3. VA-T-ON AUGMENTER LA DURÉE DE COTISATION?

La loi Fillon de 2003 l'a déjà prévu: de 40 ans en 2009, la durée de cotisation passera à 41 ans en 2012 (soit respectivement 160 et 164 trimestres). Cette loi avait aussi ouvert la porte à son prolongement jusqu'à 41,5 ans en 2020 (166 trimestres) pour s'adapter à l'évolution de l'espérance de vie. A l'époque, le PS avait bataillé contre cette perspective. Il paraît aujourd'hui

s'en être accommodé. Reste à savoir si le gouvernement s'en tiendra là, ou bien s'il sera tenté de prolonger au-delà de 2020. A titre indicatif, le COR a fait des projections sur une durée d'assurance à 43,5 ans en... 2050. En effet, l'allongement de la durée de cotisation ne devient vraiment « rentable » qu'au-delà de 2030, quand débouleront les générations « études longues » et « premier choc pétrolier ».

4. COMMENT PRENDRE EN COMPTE PENIBILITE ET CARRIERES LONGUES?

« *Qu'ils viennent donc déplacer des moellons, pousser des brouettes, faire les trois-huit pendant 40 ans et ils comprendront!* », hurlaient les manifestants anti-réforme du 27 mai. Grosse injustice: à l'âge de la retraite, un ouvrier a entre cinq et sept ans de moins d'espérance de vie qu'un cadre. « *Que ceux qui ont exercé des métiers pénibles puissent partir plus tôt!* », réclament les syndicats. Port de charges lourdes, exposition aux produits toxiques, travail de nuit: le gouvernement promet toujours d'agir mais n'a rien fait jusqu'à présent, et patronat et syndicats n'ont jamais réussi à se mettre d'accord sur les critères de pénibilité. Le Medef voudrait traiter les salariés au cas par cas après visite médicale. Désaccord des syndicats: « *Comme si les conséquences d'un travail très physique ne pouvaient pas se déclencher après la retraite.* » Ils réclament donc des mesures collectives et automatiques: par exemple, dix ans de tâches pénibles, de travail de nuit ou d'exposition à des produits toxiques devraient entraîner automatiquement, selon la CGT et la CFDT, la réduction d'une annuité.

Le gouvernement redoute, lui, en traitant les cas de manière collective (par métier, par exemple), de créer de nouveaux régimes spéciaux. Au PS, opposé à une individualisation, on penche plutôt pour une grille de critères à élaborer paritaire comme pour les maladies professionnelles. En attendant, ceux qui ont commencé à travailler très tôt bénéficient déjà des mesures « carrières longues »: départ à partir de 56 ans pour ceux qui sont entrés dans la vie active avant 16 ans et à partir de 57 ans quand on a démarré avant

17 ans. Le gouvernement a promis de prolonger le dispositif.

Scénario régime général et fonctionnaires sédentaires

Année de naissance (exemple)	Âge légal ⁽¹⁾	Date légale de départ	Date de départ dans plein régime général ⁽²⁾	Date de départ dans plein fonctionnaires sédentaires ⁽³⁾
1951	60 ans + 1 trimestre	en 2011 Mars 2012	Mars 2017	Septembre 2014
1952	60 ans + 2 trimestres	en 2012 Juin 2013	Juin 2018	Décembre 2015
1953	60 ans + 3 trimestres	en 2013 Septembre 2014	Septembre 2019	Mars 2017
1954	61 ans	en 2014 Décembre 2015	Décembre 2020	Juin 2018
1958	62 ans	en 2018 Décembre 2020	Décembre 2025	Juin 2023
1962	63 ans	en 2022 Décembre 2025	Décembre 2030	Juin 2028
1963	63 ans	en 2023 Décembre 2026	Décembre 2031	Juin 2029

(1) Hypothèse d'un report de l'âge légal de 50 ans au-delà de 60 ans à raison d'un trimestre tous les ans.
(2) Hypothèse d'un report dans les mêmes proportions de l'âge de « taux plein » à l'âge auquel on peut partir en retraite sans pénalité même si on n'a pas le droit de cotisation nécessaire.
(3) Depuis 2003, l'âge des pleins des fonctionnaires sédentaires est de 62 ans. À partir de 2012, l'âge des pleins des fonctionnaires « carrières actives », actuellement 57 ans et demi, s'accroît au rythme d'un trimestre par an pour atteindre à 62 ans en 2020. Hypothèse d'une prolongation au-delà de cette date.

Scénario fonctionnaires « catégories actives »*

Année de naissance (exemple)	Âge légal ⁽¹⁾	Date légale de départ	Date de départ dans plein ⁽²⁾
1956	55 ans + 1 trimestre	en 2011 Mars 2012	Décembre 2014
1957	55 ans + 2 trimestres	en 2012 Juin 2013	Septembre 2015
1958	55 ans + 3 trimestres	en 2013 Septembre 2014	Décembre 2016
1962	56 ans + 3 trimestres	en 2018 Septembre 2019	Mars 2021
1963	57 ans	en 2020 Décembre 2020	Juin 2022

(*): Cas qui ne sont pas soumis à l'âge légal de 60 ans : pompiers, adhérents, militaires de la PLO, surveillants de la pénitencier, etc.

(1) Hypothèse d'un report de l'âge légal de 50 ans au-delà de 55 ans à raison d'un trimestre tous les ans à partir de 2011.

(2) Report dans les mêmes proportions de l'âge de « taux plein » à l'âge auquel on peut partir en retraite sans pénalité même si on n'a pas le droit de cotisation nécessaire. Depuis 2008, l'âge des pleins des fonctionnaires « carrières actives », actuellement 57 ans et demi, s'accroît au rythme d'un trimestre par an pour atteindre à 62 ans en 2020. Hypothèse d'une prolongation au-delà de cette date.

5. LES COTISATIONS VONT-ELLES AUGMENTER?

Le gouvernement s'en défend vigoureusement. Pourtant aucun expert ne croit vraiment que l'on échappera à une augmentation des cotisations: les mesures d'âge, rappelle le COR, ne couvriront que la moitié des besoins. Il faudra bien trouver des recettes! La loi Fillon de 2003 avait envisagé à terme une hausse des cotisations retraite, compensée par une baisse des cotisations chômage. Mais il faudrait pour cela un accord des partenaires sociaux. Et surtout que le chômage recule sérieusement, ce qui ne s'annonce pas dans l'immédiat. Le patronat, qui voit dans toute hausse des prélèvements un danger pour la compétitivité, y est rigoureusement hostile.

6. LE NIVEAU DES PENSIONS BAISSERA-T-IL?

Difficile pour le gouvernement de jouer encore sur le montant des retraites alors qu'une baisse des pensions a déjà été opérée lors de la réforme de 1993. La retraite des assurés du régime général est désormais calculée sur les vingt-cinq... et non plus les dix meilleures années. D'autre part, les pensions ne sont plus indexées sur l'évolution des salaires mais sur l'inflation, ce qui est nettement moins favorable. « *Cette mesure a abouti à réduire la pension d'environ 20 % en vingt ans par*

rapport à une absence de réforme », d'après Eric Aubin, de la CGT.

7. LA RETRAITE PAR CAPITALISATION EST-ELLE UNE PISTE?

Demander aux actifs d'épargner pour leur future retraite? L'idée plaît toujours au Medef, et notamment aux assureurs. Jean-François Pilliard, en charge de la protection sociale au patronat, vante le modèle allemand qui, tout en conservant la logique de la répartition, incite les salariés à coups de carottes fiscales à souscrire des plans de capitalisation partiellement garantis par l'Etat. La crise financière de 2008 a rendu cette hypothèse encore moins populaire. Les images de seniors ruinés aux Etats-Unis survivant grâce à des petits jobs ont frappé les esprits! Prudemment, « le document d'orientation pour la réforme des retraites » du gouvernement réaffirme que « la répartition doit rester le socle de la solidarité entre les générations », et prévoit juste d'« encourager les dispositifs d'épargne retraite ».



8. QUE PENSER DE LA RETRAITE « A LA CARTE »?

Alors que l'âge légal est le même pour tout le monde, certains cadres sup supplient qu'on les laisse travailler au-delà de 65 ans, quand nombre d'ouvriers du bâtiment rêvent de décrocher à 50. La retraite à la carte consisterait à offrir de la souplesse. C'est la grande idée de la

CFDT. Objectif: déterminer les retraites en fonction des carrières, des désirs et de l'espérance de vie de chacun. Au PS, où l'on préfère le terme de « retraite choisie », on milite en faveur de la surcote. Cette bonification - qui existe déjà mais n'a pas les faveurs du gouvernement - permet d'augmenter la pension de 5% par année travaillée au-delà de la durée de cotisation légale. Le PS voudrait aussi encourager les retraites progressives, les tutorats et des conditions de travail aménagées pour les plus âgés, tout en instaurant des bonus-malus pour amener les entreprises à conserver les seniors au travail. Autant de mesures qui, mises bout à bout, permettraient, selon Marisol Touraine, spécialiste des retraites au PS, de «faire reculer l'âge effectif de la retraite (actuellement 61,6 ans) ».

9. VA-T-ON TAXER LES PLUS RICHES?

Nicolas Sarkozy a fini par s'y résoudre. Sans toucher au bouclier fiscal, un effort financier sera demandé aux plus riches. Plusieurs hypothèses sont étudiées: contribution sociale additionnelle sur les revenus du capital et les produits de placement, taxation des stock-options et autres parachutes dorés, prélèvement supplémentaire sur les plus hauts revenus: un scénario est testé sur les revenus fiscaux (incluant ceux du capital et des produits de placement) de plus de 10 000 euros mensuels. Toutes ces mesures, à la vertu symbolique par temps de crise, rapporteraient «2 à 3 milliards d'euros » au maximum, d'après un député UMP. Dans les sphères gouvernementales, on évoque plutôt 600 millions... Le Parti socialiste, lui, préconise quatre nouvelles dispositions fiscales susceptibles de mobiliser 19 milliards d'euros en 2010, dont l'application de la CSG sur les revenus du capital exonérés et

l'augmentation de la contribution sur la valeur ajoutée. « Le projet du gouvernement n'est pas ficelé sur le plan financier, indique Marisol Touraine. Il risque de puiser dans le Fonds de Réserve pour les Retraites créé par Lionel Jospin ». Son montant? 30 milliards d'euros. Exactement le déficit restant, après réforme...

10. QUEL SORT POUR LES FONCTIONNAIRES?

L'âge légal de départ à la retraite des fonctionnaires devrait lui aussi reculer au même rythme que celui du privé. Il passerait ainsi de 60 à 62 ans pour les catégories dites sédentaires, de 50 à 52 ans pour certains policiers par exemple, ou de 55 à 57 ans pour certains pompiers, aides-soignants, sages-femmes. Pour les régimes spéciaux, réformés en 2007 (SNCF...), ces changements interviendraient plus tard. Les fonctionnaires pourraient subir également une augmentation de leurs cotisations, qui sont actuellement de 7,85% contre 11% pour le privé. Les mères de trois enfants qui avaient une possibilité de départ anticipé au bout de quinze ans de service pourraient voir cet avantage remis en question. Cette réforme est-elle de nature à résoudre le problème, ou bien faudrait-il y revenir tous les dix ans? Tout dépend de l'ampleur des mesures prises, bien sûr, et du terme que choisira le gouvernement. Eric Woerth a déjà laissé entendre que la réforme n'irait pas jus qu'à 2050: « C'est trop loin », a-t-il dit, ajoutant: «Nous cherchons des mesures qui amènent à l'équilibre dans dix ou vingt ans. »

**NATHALIE FUNES ,
JACQUELINE DE LINARES ,
NICOLE PENICAUT**

Protection sociale



Edition de La Tribune

Jeudi 3 Juin 2010

Politique France

protection sociale

François Fillon promet de réformer le financement de la dépendance en 2011

Le gouvernement réfléchit à la création d'une branche spécifique de la Sécu.

« Le défi de la dépendance devra être relevé dès la conclusion de la réforme des retraites », annonçait l'Élysée à l'occasion du troisième anniversaire de l'élection de Nicolas Sarkozy. Mercredi, devant les représentants des départements, François Fillon a confirmé qu'une réforme de l'aide aux personnes dépendantes entrerait en vigueur dès le début 2011, afin de « soulager les finances des départements ».

UN LARGE SUCCÈS

Depuis 2002, les conseils généraux sont, en effet, en charge du versement de l'Aide personnalisée d'autonomie (APA). Cette prestation est victime de son succès, si l'on peut dire, puisque le nombre de bénéficiaires est passé de 150.000 à 1,13 million de personnes l'an dernier.

Le coût de l'APA, qui a cru de 7,5 % en 2009, a atteint 5,3 milliards d'euros. Les départements accusent l'État de ne pas avoir compensé en totalité la dépense.

Mais la réforme de la dépendance dépasse le seul problème du financement de l'APA. Globalement, le coût total de la prise en charge des personnes dépendantes est de 20 milliards d'euros par an, dont 60 % assuré par la Sécurité sociale (voir ci-contre). Le problème financier ne peut qu'empirer puisque les plus de 75 ans seront 8 millions en 2030 contre 5 millions aujourd'hui.

Depuis des années, les pouvoirs publics annoncent donc une réforme. Une première tentative a été initiée par le gouvernement Raffarin en 2004 avec la fameuse « journée de solidarité » du lundi de Pentecôte. Celle-ci doit permettre d'engranger

un peu plus de 2,2 milliards par an au profit des structures d'accueil.

Insuffisant en tout cas pour répondre aux besoins, d'autant qu'une partie de cette somme servirait, selon la députée PS Laurence Dumont, à combler le trou de la Sécu. Le gouvernement étudie donc la création d'une « cinquième branche » spécifique de la Sécu. Elle pourrait être financée en partie par une augmentation de la CSG acquittée par les retraités... Une partie des sommes versées au titre de l'APA pourrait aussi être récupérée sur les successions des bénéficiaires. Enfin, l'État pourrait encourager les actifs à souscrire une assurance-dépendance. Mais après les retraites, les Français seront-ils d'accord pour un nouvel effort ? P. C.

Jeudi 3 Juin 2010

France

JEAN-FRANÇOIS ROUBAUD PRÉSIDENT DE LA CGPME

« Porter l'âge de la retraite à 63 ans serait déjà un effort considérable »

Question : L'Insee publie ce matin le taux de chômage au premier trimestre. Avez-vous le sentiment que les entreprises ont fini d'ajuster leurs effectifs à la crise ?

Nous observons aujourd'hui une stagnation de l'emploi. Le vrai problème pour nos entreprises, c'est d'avoir suffisamment de commandes pour embaucher. Or ce n'est pas le cas. Ce n'est pas une croissance de 0,1 % comme au premier trimestre qui va soutenir l'emploi. Pour autant, nous avons toujours du mal à recruter sur certains postes.

Question : Dans ce contexte, faut-il renforcer les aides publiques à l'emploi ?

Après l'arrêt du dispositif zéro charges sur les embauches dans les très petites entreprises à la fin du mois - qui va d'ailleurs probablement entraîner une forte hausse des embauches en juin -, un dispositif zéro charges sur les seniors serait souhaitable. Concernant les jeunes, nous voudrions aussi pouvoir leur proposer des CDI en échange d'un engagement à rester dans l'entreprise un temps équivalant à la durée de leur formation en alternance. Cela marche déjà dans les grandes écoles. Mais le gouvernement semble redouter que cela soit perçu comme une obligation pour ces jeunes salariés, ce qui ne serait bien sûr pas le cas. Il reste aussi à simplifier le dispositif de chômage partiel pour les entreprises de moins de 50 salariés comme s'y est engagé le gouvernement. Et nous demandons un accès direct, sans passer par un accord, pour le contrat de travail

intermittent, forme de CDI pour les saisonniers. Enfin, on pourrait créer des prêts relais à taux zéro pour améliorer la mobilité des salariés déjà propriétaires de leur résidence principale.

Question : Certains de ces sujets étaient en discussion au niveau de l'interprofession. Or ceux-ci n'avancent pas. Est-ce lié à la campagne au Medef ?

Non, c'est lié, d'une part, aux difficultés économiques et, d'autre part, à la réforme des retraites. Tant qu'il y aura ce dossier sur la table, nous ne pourrons pas beaucoup avancer sur les autres. Mais nous refusons que d'obscures négociations sur les retraites ne se transforment en punition pour les TPE, sous prétexte d'insuffisance du dialogue social, pourtant quotidien, dans les entreprises de moins de 11 salariés.

Question : Le gouvernement cherche 5 milliards d'euros d'économies sur les dépenses fiscales en deux ans. Etes-vous prêts à envisager l'annualisation du mode de calcul des allègements de charges ?

A partir du moment où tout le monde contribue, les entreprises doivent aussi participer. Réduire toutes les niches fiscales de quelques points serait sans doute le moins douloureux. Mais la première des économies serait sans nul doute de rationaliser la fonction publique. Le maintien des allègements de charges est important pour les PME. Le remettre en cause serait destructeur en termes d'emploi. En ce sens, l'annualisation du mode de calcul ne

serait pas une bonne nouvelle, même si on peut en comprendre l'objectif.

Question : Un relèvement de l'âge légal de départ à la retraite à 63 ans vous paraît-il suffisant, ou seriez-vous favorable à un report jusqu'à 65 ans ? Faut-il aller plus vite qu'ajouter un trimestre par an ?

La CGPME insiste tout au long des discussions sur l'importance de faire une réforme acceptable et compréhensible par tous. Une seule certitude : il va falloir travailler plus longtemps. 63 ans serait déjà un effort considérable. En outre, une réforme de cette importance doit s'inscrire dans le temps. Un trimestre en plus par an serait déjà un rythme soutenu. N'oublions pas non plus, je le répète, que les salariés du privé ne doivent pas être les seuls concernés.

Question : En contrepartie de la réforme des retraites, les entreprises peuvent-elles s'engager sur l'emploi des seniors ?

Les départs anticipés des seniors ont surtout été le fait des grandes entreprises. Pour les entreprises de plus de 50 salariés, le gouvernement a institué une pénalité. Même si elle sera théorique pour beaucoup, les chefs d'entreprise ont été sensibilisés. Quant aux entreprises de plus petite taille, comment voulez-vous qu'elles s'engagent sur l'emploi dans une période économique si difficile ? Pour favoriser l'activité des seniors, il faudrait exonérer de cotisations patronales toute embauche en contrat initiative emploi (CIE) d'un salarié de plus de 55 ans dans les entreprises de moins de 200 salariés. A défaut, nous

suggerons d'améliorer le tutorat, par exemple en rendant le temps qu'y consacre le tuteur déductible des cotisations formation, ou en supprimant les charges sociales pour les entreprises qui emploient des chômeurs âgés.

Question : Seriez-vous ouverts à un transfert de cotisations de l'assurance-chômage vers la retraite ? L'Unedic a une dette de plus de 10 milliards d'euros et la priorité, c'est de la rembourser. Un tel transfert reviendrait à dire que si, nous, partenaires sociaux, gérons de façon vertueuse notre régime, l'argent sera transféré sur un autre régime social et ne nous permettra pas de baisser les cotisations des salariés ou

des entreprises.

Question : Quelle est la position de la CGPME sur la circulaire de régularisation des travailleurs sans papiers, dont les syndicats et certains patrons réclament la révision ?

D'abord, ce n'est pas à l'entreprise de faire la police. Lorsque nous embauchons un salarié, nous transmettons ses papiers à la préfecture. S'ils sont faux, ce n'est pas de notre responsabilité. Je regrette donc que, trop souvent, aucune distinction ne soit faite entre les employeurs de sans-papiers volontaires, qu'il faut sanctionner durement, et les autres. Quant à la procédure de régularisation par le travail, il semble que son application

pose des problèmes dans certaines préfectures. Si nous sommes prêts à réfléchir pour éviter que des PME ne soient engluées dans des affaires de vrais-faux papiers, nous ne pouvons en aucun cas soutenir des mouvements qui appellent à envahir des entreprises.

**PROPOS RECUEILLIS PAR
LEÏLA DE COMARMOND ET
VÉRONIQUE LE BILLON**

Jean-François Roubaud
Président de la CGPME

Tous droits réservés : Les Echos
2C9533ED83D0E40D653013E06901917B82E1341540340134B0FDBD9

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 3 Juin 2010

France

Le Medef plaide pour une hausse plus rapide de l'âge de départ

Laurence Parisot demande au Conseil d'orientation des retraites de chiffrer l'impact du relèvement de l'âge légal d'un semestre par an, au lieu d'un trimestre. Une accélération que le gouvernement exclut à ce stade.

Satisfait du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite annoncé par le gouvernement, le Medef aimerait que la réforme soit mise en oeuvre plus rapidement que prévu. Le ministre du Travail, Eric Woerth, a révélé il y a quelques jours qu'elle se ferait au rythme d'un trimestre par an (« Les Echos » du 31 mai). La génération née en 1951 pourrait ainsi partir à 60 ans et trois mois l'an prochain, celle de 1952 à 60 ans et demi en 2012, etc. On arriverait ainsi à 61 ans en 2014, à 62 ans en 2018 et à 63 ans en 2022 - si l'exécutif décide d'aller aussi loin.

« Pourquoi pas un semestre par an ? », a demandé Laurence Parisot hier dans « Le Figaro ». La présidente de l'organisation patronale va demander au Conseil d'orientation des retraites (COR) de chiffrer l'impact d'une telle accélération. Toutes les simulations publiées le mois dernier sont basées sur un rythme d'un trimestre par an et aucune ne suffit à combler totalement

les déficits, relève-t-elle.

« Cette proposition ne tient aucun compte de la réalité du monde du travail, réagit Bernard Devy (FO). Jamais notre économie ne pourrait absorber le nombre de salariés que le Medef veut maintenir en emploi. L'impact sur l'assurance-chômage serait catastrophique. »

Progressivité

Le gouvernement ne devrait pas accéder à cette demande. Un trimestre par an, c'est progressif, mais c'est tout de même relativement rapide, notamment à l'aune des réformes qui ont été conduites à l'étranger. « Le relèvement est toujours très étalé dans le temps, soulignait le COR dans un document publié en mars, de l'ordre d'une augmentation de un ou deux mois par an. C'est le cas en Espagne et aux Pays-Bas (deux mois par an entre 2014 et 2025), en Allemagne (un, puis deux mois par an entre 2011 et 2029) et au Royaume-Uni (transition

entre 2021 et 2046). » Un semestre par an, c'est en revanche le même rythme que l'augmentation de la durée de cotisation prévue en France par la loi de 2003 pour les fonctionnaires, afin de rattraper le retard par rapport au privé (ils sont passés de 37,5 ans à 40 ans en une législature). Laurence Parisot fait également des propositions pour traiter la question de la pénibilité. « Je propose que l'on crée une commission mixte comprenant des représentants de l'entreprise, des organisations syndicales et des médecins-conseils de l'assurance-maladie », explique-t-elle. Cette commission « validerait au cas par cas » des bonifications de durée de cotisation ou des dérogations au report de l'âge légal.

VINCENT COLLEN

Jeudi 3 Juin 2010

Analyse

De quoi amortir la réforme des retraites

Pour faire passer le recul de l'âge de départ au-delà de 60 ans, Eric Woerth peut encore actionner quelques leviers.

A elles seules, les statistiques révèlent toute l'injustice: un cadre de 35 ans peut espérer vivre jusqu'à 81 ans, un ouvrier du même âge mourra à 74 ans! Pour les femmes, l'écart, plus faible, atteint trois ans. Le report de l'âge légal de départ à la retraite au-delà de 60 ans risque d'accroître cette inégalité sociale. En 2012, comme prévu par la loi Fillon de 2003, un cadre devra en effet cotiser 41 ans pour bénéficier d'une pension à taux plein. S'il a commencé sa carrière après ses études, à 22 ans, il obtiendra les années de cotisation nécessaires à 63 ans. Le report de l'âge ne lui fera donc ni chaud ni froid. En revanche, un ouvrier ayant travaillé dès 19 ans aura accumulé le nombre suffisant de trimestres à 60 ans, mais devra malgré tout rester à l'usine. C'est le syndrome de la double peine: travail plus pénible et plus long.

Quelles mesures le gouvernement peut-il prendre pour faire passer cette pilule amère? Il a promis de conserver le dispositif des carrières longues, qui permet aux personnes ayant travaillé jeune (avant 17 ans) de partir en retraite entre 56 et 59 ans. Mais les syndicats craignent que la durée de cotisation des carrières

longues soit allongée, comme en 2008. Le ministère étudie en effet cette possibilité, comme celle d'un décalage de l'âge de départ.

Le gouvernement tiendra également compte de la pénibilité. Très attachée au sujet, la CFDT demande que les personnes exposées à des nuisances (produits chimiques, charges lourdes, horaires atypiques) cotisent un an de moins pour dix années de travail, et que chaque salarié concerné fasse une demande individuelle par dossier. Le ministre du Travail, Eric Woerth, a déclaré réfléchir « à une logique d'individualisation », dans les colonnes du *Journal du dimanche*. Reste à savoir sous quelle forme.

L'âge où un salarié est assuré de partir avec une pension à taux plein sera aussi reporté au-delà de 65 ans. Les premiers à payer l'addition seront les précaires et les femmes, souvent en manque de trimestres. Le ministère compte améliorer la couverture retraite des chômeurs non indemnisés via le Fonds de solidarité vieillesse. Pour les femmes, il relève que leur faible retraite (en moyenne 825 euros par mois) est surtout due aux inégalités salariales et promet des (énièmes) mesures, voire des

sanctions qui pousseraient les entreprises à les réduire, après la réforme des retraites.



UNE DOUBLE PEINE

► Espérance de vie pour un homme de 35 ans	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	81 ans
Professions intermédiaires	78 ans
Employés	75 ans
Ouvriers	74 ans
► Espérance de vie pour une femme de 35 ans	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	85 ans
Professions intermédiaires	84,5 ans
Employés	83,5 ans
Ouvriers	82 ans

WORLD BANK

Manifestation contre la réforme des retraites, à Strasbourg, le 27 mai. Le recul de l'âge du départ à la retraite creusera l'inégalité sociale déjà existante entre les professions.

Do. P.

Jeudi 3 Juin 2010

Economie

Projet contre projet

La réforme des retraites tourne à la bataille rangée. Le gouvernement cherche surtout à briser le tabou des 60 ans, et les socialistes, à taper sur le capital. Une politisation qui sied mal à un dossier complexe

Le 27 mai, de 400 000 à 1 million de Français sont descendus dans la rue pour scander leur refus. Non, ils ne veulent pas que le gouvernement touche à la retraite à 60 ans, un acquis social des années Mitterrand! Même si la France est désormais le seul pays de l'Union européenne à bénéficier encore de cet avantage. Ils savent qu'une réforme est indispensable: cette année, une retraite sur dix est payée, mais n'est pas financée. Un déséquilibre aggravé par la crise qui menace la survie même de notre régime de retraites. La France a mené quatre réformes en vingt ans, mais aucune n'a suffi. Au pied du mur, elle doit trouver près de 50 milliards d'ici à 2030 si elle veut que ses futurs pensionnés ne soient pas au régime sec!

Après l'essai Balladur puis la transformation Fillon, voici la réforme « à la mode Sarkozy ». Ce dossier explosif lance le gouvernement et l'UMP contre le Parti socialiste et les syndicats. Et c'est la guerre: Nicolas Sarkozy s'en prend à la mémoire de Mitterrand ; Martine Aubry le traite de « minable » et explique qu'il n'est pas plus habilité à donner des leçons de gestion que... l'escroc américain Bernard Madoff! Comme si cette politisation gauche/droite, pourtant peu adaptée à une problématique aussi complexe, arrangeait tout le monde. Une manière peut-être de flatter, dans chaque camp, un électorat traversé par des clivages moins commodes: jeunes contre vieux ; prolétaires contre diplômés ; public contre privé...

Du coup, le projet d'Eric Woerth, qui sera présenté en conseil des ministres mi-juillet et discuté au Parlement à la rentrée, s'attache d'abord à briser le «

totem » des 60 ans (*voir encadré*). Et celui des socialistes à trouver des recettes nouvelles en tapant sur le capital. Ni l'une ni l'autre de ces visions politiciennes ne constituent une réponse à la hauteur des enjeux.

Candidat à la présidentielle, en 2007, Nicolas Sarkozy avait écrit qu'il ne toucherait pas à la retraite à 60 ans. Qu'importe: avec cette réforme hautement symbolique, le président cherche aujourd'hui à prouver qu'il est un vrai réformateur; qu'il a « *des couilles* », selon un de ses proches. Au lendemain de régionales calamiteuses, ce geste est un marqueur politique pour son camp. En pleine crise de l'euro, c'est aussi un message aux marchés financiers et à Bruxelles.

Côté gros sous, en effet, les mesures d'âge sont les plus rentables à court terme à cause de l'arrivée en masse à la soixantaine des baby-boomers aux carrières longues. Le hic est qu'au-delà de 2030, à l'arrivée des nouvelles générations, dont l'entrée dans la vie active est plus tardive, la source d'économies va se tarir. Les mesures d'âge règlent - au mieux - la moitié du déficit projeté en 2020. Résultat: avec ce report, « *on se fait quelques milliards sur les vieux les plus fragiles, mais on ne règle rien pour les générations 1970-1990* », commente l'économiste Thomas Piketty. Et ce n'est pas la contribution marginale sur les plus riches qui changera la donne.

Nicolas Sarkozy et Eric Woerth comptent sur la Coupe du Monde de Foot et les vacances pour apaiser les esprits. Peut-être à tort. On savait déjà Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT, déterminé à faire capoter la réforme. Mais cette fois il a comme principal allié François Chérèque, le secrétaire général de la

CFDT, qui tient son congrès du 7 au 11 juin à Tours. Par réalisme, Chérèque avait approuvé en 2003 la réforme Fillon, qui allongeait la durée de cotisation. Un geste qui lui avait coûté des dizaines de milliers d'adhérents. Aujourd'hui, il crie son « *écoeurement* » devant une réforme « *injuste* ».

Martine Aubry elle, a été jusqu'à annoncer qu'elle annulerait cette mesure si la gauche revenait au pouvoir. « *Si la droite en fait un outil idéologique, quitte à sacrifier des millions de salariés, nous serons là avec les syndicats* », a-t-elle encore martelé ce week-end devant ses troupes. Et pourtant: au début de l'année n'affirmait-elle pas qu'« *on devrait aller vers 61 ans, 62 ans, pas plus. A condition qu'on s'occupe de la pénibilité* » ? Aujourd'hui, marche arrière toute pour dessiner une réforme « de gauche » qui manque pourtant de courage et de réalisme.

Le PS appelle de ses vœux une retraite « à la carte », où un système de surcote (un peu de pension en plus) inciterait les gens à rester au travail après 60 ans. Du coup, pour combler le trou, ils prélèveraient 45 milliards sur le capital (bonus, stock-options, intéressement, participation). 45 milliards? « *Ce n'est pas défendable* », explique l'économiste Nicolas Baverez. *Ces impôts vont plomber notre compétitivité. Pourquoi augmenter le coût du travail en pleine période de chômage?* » Eric Heyer, de l'OFCE, trouve les hypothèses socialistes trop optimistes: « *Ils tablent sur le retour au plein-emploi... Mais si l'économie ne repart pas, il y aura le feu partout. Pourquoi, alors, ces nouvelles recettes fiscales seraient-elles réservées aux seules retraites. Quid de la maladie, de la dépendance?* »

Quand elle a présenté son projet, la première secrétaire du PS a expliqué que, pour panser ces deux plaies, elle relèverait la CSG. Un point supplémentaire de CSG, c'est environ 10 milliards de plus dans les caisses. Insuffisant, là encore, pour résoudre ces deux problèmes colossaux.



Dans quinze ans, que penseront-ils des retraites ? Ce que veut le gouvernement

- **L'âge légal** du départ passerait de 60 ans à 62, 62,5 ou 63 ans. A compter d'un trimestre par an à partir de 2011.

- Pour l'instant, on ne sait rien sur **l'allongement éventuel de la durée de cotisation** nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein (la loi Fillon envisage 41,5 ans en 2020).

- **Les plus riches** paieraient une taxe exceptionnelle qui rapporterait 600 millions d'euros.

- **Les fonctionnaires** pourraient voir

leurs cotisations augmenter. Mais pas touche aux régimes spéciaux comme celui de la SNCF!

- Les salariés en « **carrières longues** », qui ont commencé à travailler très jeunes, pourront continuer à partir avant 60 ans s'ils ont cumulé suffisamment d'années de cotisation.

- La prise en compte de la **pénibilité** serait individualisée.

MARTINE GILSON

Tous droits réservés : Le Nouvel Observateur
2295A31F87C04B01654513901207712C8AC12E17805C050554E0973

Diff. 542 529 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)